



**maison
de la
culture**
BOURGES

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2025

Le vingt-trois avril deux-mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le président envoyée en date du 7 avril 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, représentant Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, représentant M. Maurice BARATE, Préfet du Cher
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- Mme Delphine BORDAT, représentant Mme Anne MATHERON, personnalité qualifiée
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Dominique DELAJOT
- M. Fabrice HOEFFELIN
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant Mme Elisabeth SANSON, personnalité qualifiée

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSAME)
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à Mme Sophie MAISONNETTE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalités qualifiées

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

INVITEES EXCUSEES

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges
- Mme Magali MARAFFON, agent comptable Maison de la Culture de Bourges

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 7/2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu le règlement intérieur, partie électorale de l'EPCC.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'aux termes de l'article L. 1431-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration est composé de représentants du personnel spécialement élus pour une durée de trois ans renouvelable ;

Considérant que les conditions et modalités d'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement ;

Considérant que les représentants du personnel au Conseil d'administration ont été élus pour une durée de 3 ans lors du dernier scrutin en date du 3 juin 2022 ;

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

D'organiser les prochaines élections des représentants du personnel au Conseil d'administration le vendredi 6 juin 2025 dans les locaux de l'établissement situés Place Séraucourt à Bourges.

La note annexée à la présente délibération fixe les modalités précises de cette élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver les modalités de l'organisation des élections des représentants du personnel au Conseil d'administration.**

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN

Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance



**maison
de la
culture**
BOURGES

ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORGANISATION DU SCRUTIN 2025

La présente note a pour objet d'en rappeler les modalités (règlement intérieur en vigueur).

1. DATE ET LIEU DU SCRUTIN

Le scrutin aura lieu le **vendredi 6 juin 2025** dans la salle de réunion des locaux administratifs situés Place Séraucourt à Bourges de **10H00 à 11H00**.

2. REPARTITION DU PERSONNEL DANS LE COLLEGE ELECTORAL

L'effectif à prendre en considération est celui de l'entreprise et comprend tous les personnels dont le directeur et à l'exception de l'agent comptable.

Le personnel est regroupé en un collège unique qui désignera les deux représentant(e)s du personnel.

3. CONDITIONS D'ELECTORAT ET D'ELIGIBILITE

La liste des personnels électeurs et éligibles est jointe à la présente note.

3-1 Pour être électeur

Le personnel doit avoir une ancienneté de 6 mois de présence effective dans l'établissement sans distinction de nationalité à la date des élections. Pour être électeur, le personnel doit avoir 18 ans à la date des élections.

L'agent comptable n'est pas électeur.

3-2 Pour être éligible

Le personnel doit compter plus de 12 mois de présence dans l'établissement, sans distinction de nationalité, et avoir 18 ans à la date des élections.

Le directeur et l'agent comptable ne sont pas éligibles.

3-3 Les conditions d'électorat et d'éligibilité doivent être remplies au jour du scrutin.

3-4 Durée du mandat

Conformément à l'article 7.4 des statuts de l'établissement, la durée du mandat est de 3 ans renouvelable.

4. CANDIDATURES

4-1 Les actes de candidature (ou tickets) seront déposés à la direction au plus tard le **vendredi 23 mai 2025 à 12 heures**.

4-2 Les actes de candidatures doivent nécessairement comporter deux noms : celui du candidat au siège de Délégué Titulaire et celui du candidat au siège de Délégué Suppléant.

4-3 Un ticket est indissociable. En conséquence, un ticket ne comportant qu'un seul nom ou dont l'un des candidats ne remplit pas les conditions d'éligibilité ne peut être retenu.

4-4 Le respect de ces conditions est apprécié par le bureau [voir article 7-3], qui arrêtera la liste définitive des candidatures au plus tard **vendredi 23 mai 2025**. Cette liste sera affichée sur les panneaux réservés à cet effet au siège de l'établissement.

5. NOMBRE DE REPRESENTANTS

Conformément aux statuts, deux représentants du personnel siègent au sein du conseil d'administration. Chaque représentant dispose d'un suppléant.

6. PROPAGANDE ET CAMPAGNE ELECTORALES

6-1 Les candidats pourront remettre, au plus tard deux semaines avant la date arrêtée pour le scrutin, soit le **vendredi 23 mai 2025**, leur profession de foi à la direction qui en assurera la diffusion.

6-2 Les candidats assureront leur campagne électorale dans le cadre des dispositions légales et statutaires et dans le strict respect des droits des autres candidats.

7. ORGANISATION DU SCRUTIN

7-1 Chaque électeur est appelé à participer à l'élection des **deux** représentants (collège unique) devant siéger au conseil d'administration.

7-2 La direction fera imprimer les bulletins de vote correspondant aux tickets validés par la Commission électorale. Les dimensions des bulletins de vote, leur mode d'impression, seront d'un type uniforme pour tous les tickets.

7-3 Il sera constitué un bureau de vote qui présidera aux opérations.

Le bureau de vote sera composé de 2 électeurs, en principe le plus âgé et le plus jeune dans l'établissement.

Un membre de la direction assistera le bureau, à titre purement consultatif, ainsi qu'un représentant de chaque ticket.

Les procès-verbaux dressés par le bureau de vote, comportant éventuellement désignation des élus, sont affichés sur les panneaux réservés à cet effet.

7-4 Le scrutin est à un tour. Sont déclarés élus, les tickets ayant obtenus le plus grand nombre de voix.

Les bulletins rayés ou plus généralement comportant une mention manuscrite ou un signe distinctif ne seront pas décomptés.

7-5 En cas d'égalité entre plusieurs candidats, un nouveau scrutin est organisé afin de départager les candidats dans les quinze jours suivant le résultat de l'élection.

8. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le vote par correspondance est ouvert aux personnels absents à la date du scrutin, à condition que les personnes concernées en fassent la demande à la direction par écrit au moins 10 jours avant la date du scrutin, soit au plus tard le **mardi 27 mai 2025**.

Modalités pratiques du vote par correspondance : une fois les actes de candidatures déposés, le service du personnel adressera à chacun des personnels intéressés :

- une notice explicative,
- un exemplaire de chacun des bulletins de vote : « titulaires » et « suppléants » correspondant aux tickets présentés et une enveloppe,
- une grande enveloppe timbrée et adressée à « Maison de la culture de Bourges – Place Séraucourt – Service du Personnel - BP 257 – 18 005 Bourges cedex ». Cette enveloppe, mentionnant au dos le nom, prénom de l'électeur, recevra les enveloppes contenant les bulletins de vote. Elle sera remise non ouverte au président du bureau de vote avant la clôture du scrutin.

9. VOTE PAR PROCURATION

Sous réserve d'en informer le bureau au moins 10 jours avant la date du scrutin, soit le **mardi 27 mai 2025**, tout électeur peut donner mandat à un autre électeur afin que celui-ci vote en son nom et pour son compte. Le jour du scrutin, le mandataire doit présenter son mandat écrit aux membres du bureau de vote.

10. COMMISSION ELECTORALE

Le bureau existant au moment de l'élection composera la Commission Electorale habilitée à régler toutes les difficultés qui pourraient survenir à l'occasion de l'organisation des élections.

Liste des personnels électeurs

NOMS	PRENOMS	PROFESSIONS
ATLAN	OLIVIER	Directeur
BINET	TOM	Caissier hôte d'accueil
BOURGAIN-PETIT	VANESSA	Directrice technique
BOUZITAT	CATHERINE	Directeur du secteur de l'information
BUSSY	MICHAEL	Régisseur de scène
CHAILLOU	JONATHAN	Machiniste constructeur de décors
CHANEZ	BENOIT	Conseiller technique
DAVID	JEAN-CHRISTOPHE	Machiniste constructeur de décors
DE SUTTER	GUILLAUME	Régisseur de scène
DE VOS	SABINE	Caissière hôte d'accueil
DERRIAULT	SOLENE	Attachée aux relations avec le public
DESNOUX	GWENDAEL	Technicien bâtiment
DOS SANTOS	PAULE CHRISTINE	Comptable principale personnel
FAUQUEMBERGUE	ANNE	Directrice des relations extérieures
FROELIGER	KATIA	Employée de nettoyage
GERARD	ANTOINE	Régisseur général
HENNARD	MARIE	Chargée des relations avec le public
LE GOFF	MARIANA	Chargée des relations avec le public
LE MIGNOT	ALIS	Habilleuse
LEITE	GABRIEL	Graphiste webmaster
LLOPIS	ALDRICK	Op. proj./SSIAP1/Caissier/Standard
MASSOULIER	BERTRAND	Op. proj./SSIAP1/Caissier/Standard
MONCELON	MAELLE	Alternante en comptabilité
MONTAGNE	ANNE-SOPHIE	Directrice adjointe
MUSE	LENNY	Alternant en régie lumière
NOEL	ISABELLE	Secrétaire assistante technique
PEREIRA	SYLVIE	Responsable comptable et social
PINEAUD	ALEXIA	Responsable de la billetterie
PLAVERET	NATHALIE	Assistante de direction – chargée du mécénat
ROUDAUT	LAURA	Régisseuse lumière
SELLIER	PHILIPPE	Responsable du cinéma
TRUELLE	SYLVIE	Responsable Pôle accueil
VIGIER	CAROLE	Attachée à l'accueil

Liste des personnels éligibles

NOMS	PRENOMS	PROFESSIONS
BOURGAIN-PETIT	VANESSA	Directrice technique
BOUZITAT	CATHERINE	Directeur du secteur de l'information
BUSSY	MICHAEL	Régisseur de scène
CHAILLOU	JONATHAN	Machiniste constructeur de décors
CHANEZ	BENOIT	Conseiller technique
DAVID	JEAN-CHRISTOPHE	Machiniste constructeur de décors
DE VOS	SABINE	Caissière hôte d'accueil
DERRIAULT	SOLENE	Attachée aux relations avec le public
DESNOUX	GWENDAEL	Technicien bâtiment
DOS SANTOS	PAULE CHRISTINE	Comptable principale personnel
FAUQUEMBERGUE	ANNE	Directrice des relations extérieures
FROELIGER	KATIA	Employée de nettoyage
GERARD	ANTOINE	Régisseur général
HENNARD	MARIE	Chargée des relations avec le public
LE GOFF	MARIANA	Chargée des relations avec le public
LE MIGNOT	ALIS	Habilleuse
LEITE	GABRIEL	Graphiste webmaster
LLOPIS	ALDRICK	Op. proj./SSIAP1/Caissier/Standard
MASSOULIER	BERTRAND	Op. proj./SSIAP1/Caissier/Standard
MONCELON	MAELLE	Alternante en comptabilité
MONTAGNE	ANNE-SOPHIE	Directrice adjointe
NOEL	ISABELLE	Secrétaire assistante technique
PEREIRA	SYLVIE	Responsable comptable et social
PINEAUD	ALEXIA	Responsable de la billetterie
ROUDAUT	LAURA	Régisseuse lumière
SELLIER	PHILIPPE	Responsable du cinéma
TRUELLE	SYLVIE	Responsable Pôle accueil
VIGIER	CAROLE	Attachée à l'accueil